



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agrandissement et regroupement avec l'Ecole professionnelle commerciale

Crédit d'ouvrage de 52 millions pour le Gymnase de Nyon

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 52,57 millions de francs pour l'agrandissement du Gymnase de Nyon et son regroupement avec l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon sur un même site. Ce montant concerne la réalisation des espaces nécessaires aux besoins en salles de classe, ainsi que la construction de salles de gymnastique.

Le projet, devisé initialement à 34 millions, remonte au début de l'année 2002 avec un premier crédit d'étude. Le Grand Conseil avait également octroyé un deuxième crédit en juin 2003 pour la seconde partie des études liées à cette réalisation. Suspendu, comme d'autres projets, à la fin 2003 en raison des difficultés financières rencontrées par le Canton, le projet d'agrandissement du Gymnase de Nyon et de son regroupement avec l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon a été relancé par le Conseil d'Etat en 2007.

A cette occasion, des études complémentaires ont été demandées afin d'évaluer la possibilité d'élargir le projet tel que défini initialement, pour prendre en compte la réalité démographique ascendante liée au nombre de jeunes en formation. Le concours d'architecture à deux degrés, enrichi de ces réflexions complémentaires, se terminait le 8 mai 2008 par la désignation du projet « Johnny Guitar », des architectes Aeby et Perneger à Genève.

Le Conseil d'Etat a décidé de réaliser un projet permettant de répondre aux besoins pressants en salles de classe (41 salles polyvalentes, salles spéciales et locaux administratifs, ainsi que 2 salles de gymnastique). Compte tenu de la nécessité de maintenir la pleine capacité du gymnase pendant les travaux, y compris par les structures provisoires existantes, ceux-ci seront scindés en deux étapes; la construction et la mise en service de l'ensemble de ces bâtiments sera échelonnée entre 2011 et 2015.

Le Conseil d'Etat se réjouit de pouvoir doter la région de Nyon des infrastructures

nécessaires aux jeunes en formation, compte tenu notamment de la forte croissance démographique enregistrée ces dernières années.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 avril 2010

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01